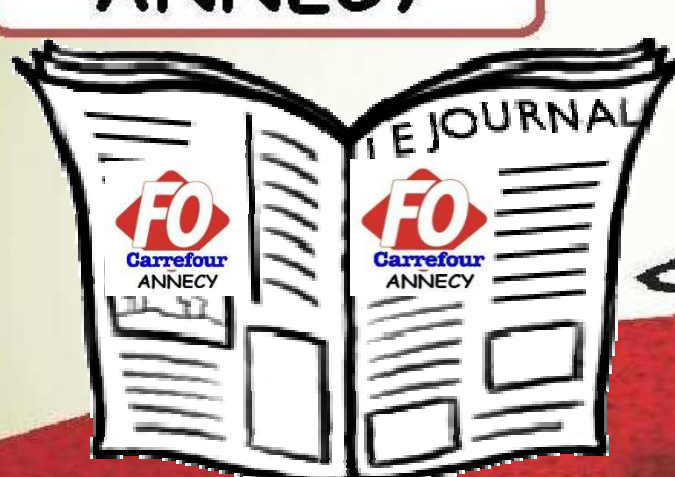


CARREFOUR

ANNECY



4EME NUMERO DU JOURNAL DU SYNDICAT FORCE OUVRIERE CARREFOUR ANNECY OCTOBRE 2013



50 ans



**Chaque jour, votre équipe
FORCE OUVRIERE
se mobilise pour vous !**



1963

André Bergeron, Secrétaire général de Force Ouvrière, élu (jusqu'en 1988) à quarante ans plus jeune dirigeant d'une organisation syndicale

2013

Jean Claude MAILLY, Secrétaire général de Force Ouvrière.
**NOTRE SEULE LOI,
LA DEFENSE DE VOS DROITS !**



JB72

FORCE OUVRIERE CARREFOUR ANNECY
Rédaction-Administration : Fo Carrefour Anncy 134, Avenue de Genève 74009 Anncy Cedex
TEL : 04.50.10.75.79 Email : Fo-carrefour-annecy@orange.fr Site : www.fo-carrefour-annecy.info
Facebook : Force-Ouvrière Carrefour Anncy
Directeur de Publication : Leonard Bordignon
Rédacteur en chef : Yohan Guillermin



www.fo-carrefour-annecy.info

OCTOBRE 2013

LES DELEGUES DU PERSONNEL, DU COMITE ENTREPRISE ET DU CHSCT



LEONARD BORDIGNON
(Délégué syndicale,
Délégué du personnel titulaire)



DANIEL VERCIN(nommé au CHSCT)



ABEL AWLISHIE
(Délégué du personnel suppléant)



LAURENT FELLAÏ
(Représentant au CHSCT)



JACQUES BERTHELIER
(ELUS TITULAIRE AU CE)



BRUNO RUBBAT DU MERAC
(REPRESENTANT SYNDICALE AU CE)



YOHAN GUILLERMIN
(ELUS SUPPLEANT AU CE)

L'ACTU DE MICHEL ENGUELZ

L'actu
de Michel Enguelz



Carrefour fête les
50 ans de l'hyper
sans ses salariés !

Carrefour fusionne 6 CCE et supprime 48 représentants syndicaux

Au mois de juin, lors de la tenue de ses différents CCE, Carrefour ne laissait rien présager d'une si brutale intention.

Pourtant, le 3 septembre, la direction annonce la fusion, en urgence, de 7 sociétés d'hypermarchés et de 4 magasins isolés, créant ainsi une super société de 191 établissements...

Un regroupement que la direction de Carrefour compte mener tambour battant, sans réelle concertation préalable avec les syndicats, pour réalisation fin octobre 2013.

Quel est l'objectif annoncé par Carrefour ?

La direction proclame une volonté de simplification, d'efficacité, de rationalisation et de détention en direct de l'ensemble des fonds des magasins.

Force Ouvrière dénonce d'autres motivations. En réalité, il s'agit d'une réduction des coûts, d'une suppression importante du nombre de représentants du personnel et d'une réduction des moyens indispensables pour l'information des salariés mais aussi de la réduction conséquente des moyens d'action des syndicats.

L'objectif programmé est la création d'un seul Comité Central d'Entreprise (CCE) pour les 191 hypermarchés Carrefour, employant plus de 61000 salariés.

La conséquence induite, c'est la suppression de plus d'une centaine de postes d'élus du personnel dans les 6 CCE fusionnés. Il faut y ajouter la disparition des 6 secrétaires de CCE et de leurs suppléants, soit 12 représentants (pour la plupart FO), dont la mission légale est d'organiser, de coordonner l'information des CE, pour protéger les droits des salariés des 191 magasins concernés.

Syndicalement, c'est l'élimination de 48 mandats syndicaux dans les sociétés fusionnées, dont la suppression de 24 mandats de représentants syndicaux siégeant dans ces 6 CCE, auxquels il faut rajouter 24 mandats de délégués syndicaux centraux effacés par la fusion des sociétés. C'est au total une perte de moyens de travail très importante, pour les 4 organisations syndicales représentatives, dont Force Ouvrière. Il est bien évident que Carrefour ne les remplacera pas, ou que très partiellement, alors que ces moyens sont indispensables pour défendre et améliorer les droits des 61000 salariés des hypermarchés Carrefour.

Le rôle du CCE et des syndicats, sera amputés et réduits au minimum.

Par ce grand chambardement, Carrefour réussit une amputation des moyens de contrôle des CCE, pour les projets de réorganisation qui tournent au dessus de la tête des salariés de Carrefour. Ces projets concernent potentiellement de nombreux postes de travail, notamment dans les hypermarchés, les rayons non-alimentaires. Il en va de même pour la logistique et les structures sièges du groupe.

Pour Force Ouvrière, c'est la face cachée des intentions de Carrefour. Georges Plassat, après avoir entrepris la réorganisation de Carrefour, s'attaque à la réduction des droits et aux structures d'information, des salariés de Carrefour.

2013

50 ans

Carrefour fête les
50 ans de l'hyper
sans ses salariés !

FLASH INFO CCE CARREFOUR HYPER S.A.S

3 septembre 2013

Ordre du jour :

INFORMATION EN VUE D'UNE CONSULTATION sur le projet d'arrêt au 31 octobre 2013, des locations gérances existantes concernant les fonds de commerce des magasins et de prise en location-gérance au 1er novembre 2013 des fonds de commerce de ces magasins par la Société CARREFOUR HYPERMARCHÉS SAS.

INFORMATION EN VUE D'UNE CONSULTATION sur le projet de mise en location-gérance au 1er novembre 2013 chez la Société CARREFOUR HYPERMARCHÉS SAS des fonds de commerce

INFORMATION EN VUE D'UNE CONSULTATION sur le projet de recapitalisation au plus tard le 31 octobre 2013 de la Société CARREFOUR HYPERMARCHÉS SAS.

INFORMATION EN VUE D'UNE CONSULTATION sur le projet d'apport, au plus tard le 31 décembre 2013, de la propriété des fonds de commerce détenus à la Société CARREFOUR HYPERMARCHÉS SAS.

INFORMATION EN VUE D'UNE CONSULTATION sur le projet d'acquisition par la Société CARREFOUR HYPERMARCHÉS SAS, au plus tard le 31 décembre 2013, du fonds de commerce de La Ciotat détenu par la Société Lalaudis (ceci en raison de la présence dans le capital de Lalaudis d'actionnaires minoritaires tiers au Groupe).

La direction a réuni le CCE pour l'informer du projet de simplification de ses structures juridiques du groupe en France et pour ce qui nous concerne au sein des hypermarchés. Le souhait de Georges Plassat est de constituer des pôles homogènes en les plaçant sous une holding française unique CARREFOUR France S.A.S afin que tous aient une vision claire de chaque structure du groupe !

D'un côté Carrefour hypermarchés SAS compte une grande partie des salariés de la branche d'activité des hypermarchés de Carrefour Hypermarchés France et d'autre part la quasi-totalité des autres sociétés actuelles regroupant des hypermarchés entrent dans le champ d'application de la convention collective Carrefour au même titre que Carrefour hypermarchés SAS.

En bref pour simplifier, on prend la société Carrefour hypermarchés SAS (133 Hypers) et on y rajoute 52 hypermarchés des structures juridiques suivantes :

SOGARA France (magasins d'Anglet, Soyaux, Angoulins, Boisseuil, Labège, Lescar, Lormont, Mérignac, Niort, Portet sur Garonne, Toulouse Purpan et Bègles)

SOCIETE NOUVELLE SOGARA (magasin de Libourne)

GMC France (magasins de Châlon Nord, Châlon Sud, Crèches sur Saône et L'Isle d'Abeau)

CONTINENT 2001 (magasins d'Aire sur la Lys, Armentières, Auchy les Mines, Beaucaire, Berck sur Mer, Château-Thierry, Draguignan, Epernay, Fécamp, Hazebrouck, La Chapelle Saint Luc, Laon, Limay, Lorient, Montereau, Sens Voulx, Saint Martin au Laert et Uzès)

HYPARLO (magasins de Feurs, Francheville, Guéret, Montluçon, Orange, Roanne, Salaise sur Sanne, Sallanches, Ségny, Saint Egrève, Thiers et Vaulx-en-Velin)

LA CIOTAT DISTRIBUTION, PERPIGNAN DISTRIBUTION et RIOM DISTRIBUTION.

www.fo-carrefour-annecy.info

OCTOBRE 2013



FLASH CCE HYPER CARREFOUR DU 3 SEPTEMBRE 2013(suite)



PARTIE JURIDIQUE

La réorganisation du Pôle Hypermarchés se traduira par le regroupement de l'exploitation et de la propriété des fonds d'une majorité d'hypermarchés dans une seule société : CARREFOUR HYPERMARCHES SAS, filiale de CARREFOUR FRANCE SAS. Le déroulement du projet se fera en deux temps : une mise en location gérance de 52 fonds d'hypermarchés au profit de Carrefour Hypermarchés SAS et apports des 184 établissements hypermarchés et une cession des fonds de commerce au profit de Carrefour Hypermarchés SAS.

Au terme de l'opération CARREFOUR HYPERMARCHES S.A.S sera propriétaire et exploitant de 185 fonds d'hypermarchés.

PARTIE SOCIALE

Selon la direction, l'opération de simplification juridique n'engendrera aucune conséquence sur le statut social collectif des **61000 salariés** des entités juridiques concernées.

La simplification n'aura pas d'impact sur les **mandats locaux** des institutions représentatives du personnel **contrairement** aux mandats des comités centraux (délégués centraux, élus du CCE et représentants syndicaux) des sociétés concernées qui disparaîtront à l'issue de l'opération. Néanmoins, les membres élus de ces anciens comités centraux d'entreprises participeront de droit au CCE de la société d'accueil Carrefour Hypermarchés S.A.S dans la limite d'une année ou jusqu'à la conclusion d'un accord portant sur la composition du nouveau C.C.E.

A savoir que les salariés de la société SOFODIS qui dispose d'un statut social collectif différent bénéficieront au terme de l'opération du statut collectif du périmètre Carrefour Hypermarchés S.A.S.

CALENDRIER DE L'OPERATION

| | |
|--|---|
| 3 septembre 2013 (CCE) | Information sur le projet |
| 24 septembre 2013 (CCE) | Présentation de l'expertise au CCE & Consultation des membres du CCE sur le projet |
| Courant octobre 2013 (Réunion des partenaires sociaux) | <ul style="list-style-type: none"> - Négociation d'un accord sur la composition du nouveau C.C.E Carrefour Hypermarchés S.A.S - Négociation d'un avenant à l'accord du droit syndical |
| 1 ^{er} novembre 2013 | Mise en location gérance des magasins des sociétés concernées dans Carrefour Hypermarchés S.A.S |
| Entre le 30 novembre et le 31 décembre 2013 | Apports des fonds à Carrefour Hypermarchés SAS |

Devant un projet qui est présenté comme simple par la direction, Jacqueline POITOU, représentante syndicale Force Ouvrière au CCE Carrefour Hypermarchés S.A.S a exigé l'avis de l'expert du CCE le cabinet EMA sur l'ensemble du projet, et notamment sur l'impact social, les impacts financiers, fiscaux, et sur les modalités juridiques de l'opération.

Après consultation des membres du CCE, le cabinet EMA a été mandaté à l'unanimité afin de réaliser cette expertise avant la date de la prochaine réunion du CCE qui concerne la consultation !

Force Ouvrière a demandé à la direction si cette opération avait un rapport quelconque avec la décision de Monsieur ARNAULT et « Colony capital » de simplifier la structure de détention de leur participation conjointe dans Carrefour ? La direction a répondu que cela n'avait strictement aucun rapport et que Georges PLASSAT a bien précisé que ce n'était pas une opération financière et que celle-ci était réalisée sous le contrôle du fisc.

PROCHAIN CCE LE 13 SEPTEMBRE 2013

Rédaction : Dominique BELTRAND – beldomi13@gmail.com



FORMATION SEPTEMBRE 2013



Carrefour fête les
50 ans de l'hyper
sans ses salariés !



FOrmation

LES RENDEZ VOUS « FORMATION PROFESSIONNELLE »

SEPT 2013

N° : 50

VOTRE COMFORM

Joëlle NOLDIN

Sevran

☎06 12 35 79 67

focarrefourjoelle@gmail.com

Dominique MOUALEK

Chamnord

☎06 71 22 94 97

Jean Luc NOURY

Claye Souilly

☎06 45 86 75 68

Isabelle SABARD

Angers Grand Maine

☎06 32 18 15 42

Eric GOMBERT

Ste Geneviève des bois

☎06 75 49 89 93

Flash Réunions
20/02 et
28/05/2013

- Suivi des compteurs DIF
- CQP pour les SALARIÉS EN POSTE
- CQP pour LES JEUNES et DEMANDEURS D'EMPLOIS
- Intégration des NOUVEAUX COLLABORATEURS ET DES ETUDIANTS
- Formation vendeurs/ École de vente E.P.C.S
- Actualisation du module de formation « SOS CONFLIT ».

Septembre 2013, la formation professionnelle à l'ORDRE du JOUR des réunions CCE, et des comités d'établissement.

La 1^{er} réunion du CE sur la formation professionnelle doit se tenir au plus tard le 1^{er} octobre. Au vue de cette première réunion, les membres du CE, doivent disposer des documents au moins 3 semaines avant la réunion. Les orientations formation 2013, le bilan consolidé de formation de l'année 2012, et le bilan pour l'année 2013 en cours.

Suite aux NAO 2013, CARREFOUR s'est engagé dans un PACTE SOCIAL: recrutement de 10 000 Jeunes en 3 ans dont 50% seront embauchés en CDI d'ici 2015. (2013 : 3000 jeunes ; 2014 : 3500 jeunes ; 2015 : 3500 jeunes)

- *Relancer les embauches de jeunes par le développement de l'alternance (professionnalisation, CQP et/ou apprentissage).*
- *Permettre aux salariés en poste CDI de valoriser leurs compétences, et/ou d'en acquérir de nouvelles en s'inscrivant dans un parcours de certification des compétences (C.Q.P)*

A coté du suivi des dispositifs de formation du pacte social, les élu(e)s FO au CE, vont s'attacher à examiner l'exécution du plan de formation, car trop souvent la pratique diffère de la réalité des projets annoncés.

Les élu(e)s FO vont rencontrer les salarié(e)s afin de recueillir leur avis sur les formations ; Au-delà de l'analyse des nombreux documents, la rencontre des salariés et le recueil des souhaits sont indispensables, pour émettre un avis motivé.

En tous les cas, pour toute question, n'hésitez pas à contacter les membres de la COM'FORM

Joëlle NOLDIN
Référent Formation
focarrefourjoelle@gmail.com

Le Web



LE SITE WEB DE L'UNION DES SYNDICATS CARREFOUR





PRESENTATION COMPTEUR D.I.F

Hélène THIRIAT (Direction des relations sociales) commente l'état des compteurs DIF, par bassin et région.



A noter FO informe : La fin du DIF est programmée : La loi du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi (JO du 16 juin) a créé un « compte personnel de formation » (CPF), prenant ainsi la suite de l'ANI de janvier 2013. La loi prévoit que le Gouvernement présente, avant le 1er janvier 2014, « un rapport au Parlement sur les modalités de fonctionnement du CPF et sur les modalités de sa substitution au droit individuel de formation ». Le CPF n'interviendra que vers le 1/01/2015 au plus tôt

DEMARCHE « CQP »

Philippe ROUVIERE (Direction Formation école carrefour) présente la démarche des C.Q.P. qui répond à une priorité partagée : Professionnaliser le plus grand nombre de salariés, notamment les catégories les moins qualifiées « Employés – Ouvriers » et qui s'inscrit directement dans le PACTE SOCIAL relatif à la NAO 2013.



Pour les jeunes (16 à 25 ans) le CQP peut s'obtenir par les contrats de professionnalisation, ce qui permet de prendre part directement aux réalités de l'entreprise. Le CQP représente la preuve, à travers un titre délivré par la branche, de l'acquisition d'une qualification précise valable dans les entreprises de la branche.

2 000 dossiers ont été déposés à la CPNE pour analyse des évaluations et délibération par le jury. 503 dossiers ont été validés, donc le CQP est délivré. 35 dossiers validés partiellement à représenter. 56 dossiers n'ont pas été validés à la date de la réunion. Philippe ROUVIERE rappelle qu'en 2012, les dossiers CQP déposés par CARREFOUR représentaient 55% des dossiers de la branche.

CQP SALARIES EN POSTE

Philippe ROUVIERE présente les étapes du process **pour les salariés en poste** :

- Identifier les opportunités CQP
 - Inscrire les opportunités dans le plan de formation N+1
 - Faire connaître les opportunités aux salariés
 - Recenser les candidats potentiels
 - Réaliser avec le salarié un bilan des acquis professionnels pour définir les compétences
- La démarche de communication sera présentée à la prochaine réunion.



- « **CQP** » Pour les salariés en poste ayant un contrat de travail en CDI, qui souhaitent valoriser ou acquérir de nouvelles compétences, suite à l'accord NAO 2013, Carrefour s'est engagé à former **1 500 salariés en 3 ans**. Afin d'encourager les salariés qui se sont engagés dans cette démarche et qui **obtiendront le CQP** une prime de **75 € brut** leur sera versée.
- **Tuteur : FORMATION** : bénéficie d'un **curseus de formation** d'une durée pouvant aller jusqu'à **28 heures**. Formation renouvelable tous les 3 ans. **Objectif** avoir au moins **1 000 tuteurs formés** en permanence sur la période 2013 à 2015.
- **TEMPS** : le tuteur bénéficie d'une **heure par mois** avec son « jeune en formation ».

FORMATION SEPTEMBRE 2013(suite)



APPRENTISSAGE

Philippe ROUVIERE présente un état de l'apprentissage (promotion 2010 / 2012) au 31 décembre 2012. Il indique que 80% des apprentis ont obtenu leur diplôme. **42 % des apprentis ont été embauchés.**

Pour la rentrée 2013, CARREFOUR s'engage dans le développement de l'apprentissage, par le recrutement de 335 jeunes, sur les métiers de bouche en particulier.

Une démarche de tuteur / maître d'apprentissage sera présentée à la prochaine réunion de la commission Formation.

« INTEGRATION DES NOUVEAUX EMBAUCHES ET DES ETUDIANTS »

Isabelle ROUSSEAU (Direction Formation) a présenté et animé au cours de plusieurs réunions la mise en œuvre des parcours d'intégration et du « LIVRET ».

Livret d'accueil des nouveaux embauchés : Les échanges ont permis de faire évoluer le projet. Un document qui reprend les fondamentaux, avec un rappel des bonnes pratiques a été retenu par la commission formation pour la réussite de l'accueil du nouvel embauché en magasin. Ce document prendra la forme d'un guide qui sera envoyé aux magasins entre octobre et novembre 2013.

Parcours d'intégration : Le 1^{er} jour, le nouvel arrivant est accueilli par le manager, accompagné du tuteur. Une formation « journée d'accueil » sur CD Rom, « réussir son intégration » est réalisée. Ensuite des formations métiers sont organisées. Le tuteur accompagne le nouvel entrant pendant 6 mois.

- **FO a toujours considéré qu'une démarche d'accueil réfléchi et structurée favorise la bonne intégration du nouvel embauché** dans le magasin, ainsi que dans son rayon ou service. Un bon accueil permet de fidéliser le nouvel arrivant, sans oublier les **étudiants**. Par conséquent ce thème a fait l'objet de nombreux échanges en 2012 sur le parcours d'intégration et le rôle du tuteur, ainsi que sur un **guide de bienvenue**.

FORMATION METIER VENDEUR EPCS / L'ECOLE DE VENTE EPCS :

Corinne DECLEMY (intervenant pour l'école EPCS) a expliqué que l'objectif est de revaloriser le métier de vendeur à travers un parcours de formation. L'école EPCS a ainsi été créée par Carrefour pour relancer l'activité de l'EPCS, en se donnant les moyens en termes de formation d'y parvenir. Le test a été lancé sur les magasins « top 100 », les formations sont dispensées pour les vendeurs mais également les managers. La démarche s'effectue de janvier 2013 à mars 2014. Cela représente 670 sessions de formation pour 12 000 jours de formation sur 8 villes de France. Une équipe de responsables régionaux a été mise en place pour renforcer l'accompagnement magasin.

- **FO a reçu de bons échos concernant cette formation.** Néanmoins nous avons demandé « pourquoi carrefour n'a pas lancé une démarche de CQP VENDEUR, afin que les compétences acquises soient certifiées. FO a demandé que cette formation ne soit pas limitée qu'aux seuls magasins « top 100 ». La relance de l'activité doit se faire sur tous les magasins.



FORMATION SEPTEMBRE 2013(suite)



Carrefour fête les
50 ans de l'hyper
sans ses salariés !

SOS CONFLITS - PREVENTION DES RISQUES

Isabelle ROUSSEAU au cours des réunions a présenté la mise à jour du module SOS CONFLITS.

SOS Conflits : Cette formation a été réactualisée et est dispensée par les formateurs de l'école Carrefour, directement en magasins (session de 8 à 12 personnes). Cette formation est plus opérationnelle avec des situations réelles de conflit et des vidéos. Pour les cadres, une formation intitulée « gérer les incivilités », réalisée par un prestataire extérieur spécialisé dans les médiations, est mise en place.

Prévention des risques / Réduire les risques d'agression au quotidien : Carrefour a renforcé le dispositif de formation existant concernant la gestion des conflits clients, et ainsi apporté une réponse formation aux magasins situés dans des zones particulièrement difficiles. Cette formation a été testée et validée sur le magasin de Sevran en 2012, ensuite elle a été proposée aux magasins de Paris pour être démultipliée sur les magasins Zone 4 et 5 France. 20 à 30 magasins étaient concernés par cette formation.

- **Durée** : 7heures
- **Public concerné** : le personnel en contact quotidien avec les clients ou transporteurs routiers. Personnel des Caisses, station service, Accueil, SAV, vendeurs EPCS, boutique OR, stand produits frais, personnel réception, le personnel interne sécurité.
- **Formation dispensée par MKA CONSULTING**, dont les formateurs sont issus du monde de la sécurité.

EN BREF

CONSULTATION du BILAN PLAN DE FORMATION

1^{er} octobre au plus tard :

- La 1^{ère} réunion porte sur le bilan de la formation consolidé 2012, et le bilan de formation 2013 en cours d'exécution.
- **10 septembre au plus tard**: remise des documents 2012, et 2013 en cours aux élus CE, aux membres de la commission et aux DS

Au cours de cette 1^{ère} réunion, les membres du CE discutent sur les documents qui sont présentés et émettent un AVIS.

- Une note sur les orientations en matière de formation
- Le résultat éventuel des négociations de branche ou d'un accord interprofessionnel
- Les informations sur la formation figurant au bilan social
- Le bilan des actions du plan de formation pour l'année antérieure et pour l'année en cours comportant la liste des actions de formation, des bilans de compétences, et des actions de VAE ;
- Le bilan des conditions de mise en œuvre des contrats et des périodes de professionnalisation ;
- Le bilan du droit individuel à la formation DIF (leur objet, leur durée, leur coût, et les résultats obtenus...)

Pour aller plus loin : L2323-36 D2323-5 ; D 2323-7; D 2323-6 ; R2323-5



CARREFOUR FUSIONNE 6 CCE ET SUPPRIME 48 REPRESENTANTS SYNDICAUX



Carrefour fusionne 6 CCE Et supprime 48 représentants syndicaux



16 septembre 2013

Au mois de juin, lors de la tenue de ses différents CCE, Carrefour ne laissait rien présager d'une si brutale intention.

Pourtant, le 3 septembre, la direction annonce la fusion, en urgence, de 7 sociétés d'hypermarchés et de 4 magasins isolés, créant ainsi une super société de 191 établissements.

Un regroupement que la direction de Carrefour compte mener tambour battant, sans réelle concertation préalable avec les syndicats, pour réalisation fin octobre 2013.

Quel est l'objectif annoncé par Carrefour ?

La direction proclame une volonté de simplification, d'efficacité, de rationalisation et de détention en direct de l'ensemble des fonds des magasins.

Force Ouvrière dénonce d'autres motivations. En réalité, il s'agit d'une réduction des coûts, d'une suppression importante du nombre de représentants du personnel et d'une réduction des moyens indispensables pour l'information des salariés mais aussi de la réduction conséquente des moyens d'action des syndicats.

L'objectif programmé est la création d'un seul Comité Central d'Entreprise (CCE) pour les 191 hypermarchés Carrefour, employant plus de 61000 salariés.

La conséquence induite, c'est la suppression de plus d'une centaine de postes d'élus du personnel dans les 6 CCE fusionnés. Il faut y ajouter la disparition des 6 secrétaires de CCE et de leurs suppléants, soit 12 représentants (pour la plupart FO), dont la mission légale est d'organiser, de coordonner l'information des CE, pour protéger les droits des salariés des 191 magasins concernés.



CARREFOUR FUSIONNE 6 CCE ET SUPPRIME 48 REPRESENTANTS SYNDICAUX(suite)



Syndicalement, c'est l'élimination de 48 mandats syndicaux dans les sociétés fusionnées, dont la suppression de 24 mandats de représentants syndicaux siégeant dans ces 6 CCE, auxquels il faut rajouter 24 mandats de délégués syndicaux centraux effacés par la fusion des sociétés. C'est au total une perte de moyens de travail très importante, pour les 4 organisations syndicales représentatives, dont Force Ouvrière. Il est bien évident que Carrefour ne les remplacera pas, ou que très partiellement, alors que ces moyens sont indispensables pour défendre et améliorer les droits des 61000 salariés des hypermarchés Carrefour.

Le rôle du CCE et des syndicats, sera amputés et réduits au minimum.

Par ce grand chambardement, Carrefour réussit une amputation des moyens de contrôle des CCE, pour les projets de réorganisation qui tournent au dessus de la tête des salariés de Carrefour. Ces projets concernent potentiellement de nombreux postes de travail, notamment dans les hypermarchés, les rayons non-alimentaires. Il en va de même pour la logistique et les structures sièges du groupe.

Pour Force Ouvrière, c'est la face cachée des intentions de Carrefour. Georges Plassat, après avoir entrepris la réorganisation de Carrefour, s'attaque à la réduction des droits et aux structures d'information, des salariés de Carrefour.

Michel Enguelz
DSN Force Ouvrière
Carrefour Hypers



DECLARATION FO CCE DU 3 SEPTEMBRE 2013



Consultation du CCE Carrefour Hypers :

**Carrefour regroupe 6 CCE en 1 seul
FO VOTE DEFAVORABLE**

Le 3 septembre, la direction a annoncé au CCE la fusion de 6 sociétés d'hypermarchés et de 4 magasins isolés, dans une seule société de 185 établissements : Carrefour Hypermarchés.

Ce regroupement doit être réalisé pour Fin Octobre 2013, et ce sans réelle concertation avec les partenaires sociaux.

La Sté Carcoop, avec ses 6 magasins, rejoindra également Carrefour Hypermarchés en 2014.

La direction proclame une volonté de simplification et de rationalisation des structures juridiques, et également une meilleure efficacité en détenant en direct l'ensemble des fonds des magasins.

Force Ouvrière dénonce d'autres conséquences. Outre le risque d'impacts sur l'emploi, et notamment sur les poses administratifs..., Il s'agit d'une réduction des coûts, d'une suppression importante du nombre de représentants du personnel et d'une réduction des moyens indispensables pour l'information des salariés mais aussi de la réduction conséquente des moyens d'action des syndicats.

L'objectif programmé est la création d'un seul Comité Central d'Entreprise (CCE) pour les 185 hypermarchés Carrefour, employant plus de 60 000 salariés.

La conséquence induite, c'est la suppression de plus d'une centaine de postes d'élus du personnel dans les 5 CCE fusionnés, parmi lesquels 5 secrétaires de CCE et leurs suppléants, dont la mission consiste à organiser et coordonner l'information des CE des 185 magasins concernés, tout en protégeant les droits des salariés.

Syndicalement, c'est aussi l'élimination des mandats de représentants syndicaux dans les 5 CCE, ainsi que les mandats de délégués syndicaux centraux des sociétés amenées à disparaître. C'est au total une perte de moyens très importante, pour Force Ouvrière et les organisations syndicales représentatives. Il est évident que Carrefour ne les remplacera pas, ou très partiellement, alors que ces moyens sont indispensables pour défendre et améliorer les droits des 60 000 salariés des hypermarchés Carrefour.

Le rôle du CCE et des syndicats, sera amputé et réduit au minimum.

Par ce grand chambardement, Carrefour réussit une amputation des moyens de contrôle des CCE, pour les projets de réorganisation qui planent au dessus des salariés de Carrefour. Ces projets concernent potentiellement de nombreux postes de travail, particulièrement dans les rayons non-alimentaires des hypermarchés.

Pour Force Ouvrière, c'est la face cachée des intentions de Carrefour. Georges Plassat, après avoir entrepris la réorganisation de Carrefour, s'attaque à la réduction des droits et aux structures d'information des salariés de Carrefour.

Pour ces raisons, les représentants FO au CCE Carrefour Hypers émettent un avis DEFAVORABLE sur ce projet.

Jacqueline POITOU
Représentante Syndicale FO
Carrefour Hypers

www.fo-carrefour-annecey.info

OCTOBRE 2013



MEETING DE LA RENTREE DU 11 SEPTEMBRE 2013 DE L'UD FO74

PASCAL PAVAGEAU ETAIT A ANNECY (secrétaire confédéral du secteur économique)



Pascal Pavageau était à Annecy le 11 septembre 2013 pour participer aux Meeting de la rentrée de FO74. L'occasion pour le secrétaire confédéral chargé de l'économie de fustiger une nouvelle fois "le 6è projet de réforme des retraites en 20 ans, qui conduira à une retraite des morts". Avant de rappeler que l'âge moyen de démarrer une carrière à un poste stable est de 27 ans et que la moitié des seniors en âge de prendre leur retraite ne sont déjà plus en activité. "Dans le même temps, l'espérance de vie en bonne santé ne cesse de régresser depuis 2008."



Braquage au Carrefour Market de Chassieu



Le supermarché Carrefour Market de Chassieu, dans le Rhône a été braqué le 21 juillet dernier à 5h00. Deux individus armés d'un fusil à pompe et d'une arme de poing, violents et agressifs, ont pris en otage le directeur du magasin, ils ont également ligoté et séquestré tous les salariés présents.

Ils ont sommé le directeur de les emmener au coffre, celui étant ligoté ils l'ont violemment projeté au sol et par dessus le comptoir de l'accueil. Plusieurs employés parmi la quinzaine de personnes présentes au moment des faits ont été blessés, notamment à coups de crosse. Un coup de feu a même été tiré au sol, a priori accidentellement et ne faisant pas de blessé. Malgré cela, la tentative des braqueurs a été vaine. L'agression a duré plus d'une heure. Toutes les victimes ont été placés en Accident du Travail, qui pour certain a duré plus d'un mois.

Ce braquage est symptomatique des risques encourus par les salariés de nos magasins, c'est pour cela que les CHSCT doivent être dès plus vigilant quant à l'application et à la mise en place des mesures lié à la sécurité des personnes et des biens. Que ce soit au niveau de la vidéo surveillance, des accès sécurisés au magasin, des procédures « coffre », de la présence d'agent de sécurité à l'ouverture...

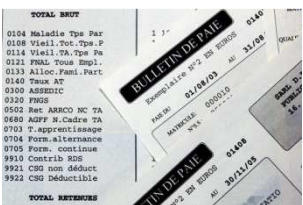
Mais le périple des braqueurs ne s'arrête pas là. Ensuite, ils prennent la fuite à bord de leur véhicule, une BMW. C'est alors le début d'une course rocambolesque. Peu après avoir quitté le supermarché, les deux individus ont un accident de voiture, au niveau du rond-point René-Cassin, en direction de Décines. Pas décontenancés pour autant, ils décident alors d'arrêter et de détourner un car. Mais après avoir parcouru quelques centaines de mètres, les deux individus s'aperçoivent que le car se dirigeait vers Genas et non vers Décines comme ils l'auraient souhaité. Ils sortent alors du car pour, dans la foulée, braquer un automobiliste au volant de sa Peugeot 206, avec le fusil, et l'ordonner de s'arrêter. Avec ce véhicule, ils parviennent enfin à se rendre à Décines, où les enquêteurs trouveront plus tard la voiture volée. Samedi en fin d'après-midi, les deux malfaiteurs n'avaient toujours pas été retrouvés.

L'incident n'a pas empêché le magasin de Chassieu d'ouvrir portes ses à la clientèle à 14h00 le jour même.... La dure loi du chiffre !!

L'équipe régionale FORCE OUVRIERE et les membres FO du CHSCT du CE, soutiennent les salariés dans leurs démarches et veillent à l'application de l'accord "Santé au Travail". Notamment au niveau du suivi psychologique, la prise en charge par l'entreprise des frais de procédure. Ce qui dans un premier temps n'a pas été la priorité des interlocuteurs extérieurs au magasin....

Complémentaire santé : une niche fiscale à 1 milliard menacée

07 septembre



L'exécutif veut réduire les avantages fiscaux des salariés dont la complémentaire santé s'insère dans un contrat collectif. François Hollande avait qualifié cette niche fiscale de « gâchis financier », et celle-ci pourrait bien faire les frais du prochain projet de loi de Finances.

Le gouvernement envisage en effet de supprimer une partie des avantages qui bénéficient aux contrats collectifs de complémentaires santé, souscrits par les salariés dans les entreprises. Ce qui devrait se traduire pour ces derniers par une augmentation de l'impôt sur le revenu de près de 1 milliard d'euros.

76 % des salariés

Le sujet, en apparence technique, met en jeu des sommes très importantes. Les contrats collectifs couvrent en effet 76 % des salariés, soit 13 millions de personnes. Ils bénéficient d'avantages fiscaux et sociaux, que l'exécutif a en ligne de mire. « Ceux qui en profitent sont plutôt des cadres de grandes entreprises que des salariés à temps partiel, avait indiqué François Hollande fin 2012, annonçant une refonte des aides dans le budget 2014. Quant aux chômeurs et aux retraités, ils ont les plus grandes difficultés à s'offrir une complémentaire ». Un rapport sur le sujet, commandé au Haut conseil pour l'avenir de l'assurance-maladie, a été publié au début de l'été.

Les contrats collectifs bénéficient de deux types d'aides. D'une part, la participation de l'employeur au financement des contrats est partiellement exemptée de cotisations sociales, ce qui coûte 1,6 milliard d'euros par an. Ensuite, la participation des salariés aux contrats est déduite de leur revenu imposable, même quand l'entreprise en prend en charge une partie. C'est cette seconde niche que l'exécutif entend raboter, en supprimant l'exonération fiscale qui bénéficie aux salariés sur la part abondée par l'employeur. Montant économisé : près de 1 milliard d'euros.

Pas toujours lisible sur la fiche de paie

Dans les faits, les salariés n'ont pas forcément conscience qu'ils bénéficient de cette déduction. Celle-ci est calculée par les entreprises, et n'est pas toujours lisible sur la fiche de paie. Sa suppression va néanmoins avoir un effet immédiat sur le revenu taxable qui apparaîtra sur leur feuille d'impôts. Ainsi calibrée, la mesure reprend à la lettre l'une des propositions du Haut conseil. « Au minimum, l'inclusion de la participation de l'employeur dans le montant déductible de l'impôt sur le revenu du salarié pourrait être remise en question, justifie le rapport. Cette déduction aboutit à aider deux fois la même participation de l'employeur, d'abord (...) via l'exclusion d'assiette des cotisations sociales, puis au bénéfice du salarié, par la déduction fiscale de montants qui n'ont pas été effectivement payés par le salarié».

La totalité des avantages fiscaux et sociaux accordés aux contrats collectifs représente un manque à gagner de 3,5 milliards par an pour l'Etat et la Sécurité sociale, soit 260 euros en moyenne par contrat. Une charge qui va mécaniquement s'alourdir avec la loi sur l'emploi, qui prévoit de généraliser les complémentaires santé dans les entreprises. Voilà pourquoi l'exécutif réagit.

Un nouveau président au conseil de surveillance des fonds Carrefour



Lors de la réunion du conseil de surveillance des fonds Carrefour de ce jour, Mr André Denis Terzo, représentant Force-Ouvrière, a été élu nouveau président du conseil en remplacement de Michel Enguelz.

Réforme des retraites : vote défavorable de FO au Conseil d'administration de la CNAV

18 septembre



Réuni en séance exceptionnelle le 12 septembre 2013, le Conseil d'administration de la CNAV a émis un avis négatif par 21 voix sur le projet de loi garantissant l'avenir et la justice du système de retraites.

Les positions se sont réparties de la façon suivante :

- Avis défavorable : les délégations CGT-FO (3 voix), CGT (3 voix), les groupes MEDEF (7 voix), CGPME (3 voix) et UPA (3 voix) ainsi que deux personnes qualifiées,
- Avis favorable : les délégations CFTC (2 voix) et CFDT (3 voix) ainsi que deux personnes qualifiées,
- Abstention : la délégation CFE CGC (2 voix).

L'examen du projet de loi sur les retraites confirmant les analyses de Force Ouvrière, la délégation FORCE OUVRIERE a émis un vote défavorable. Si certains points, telle la pénibilité, ont été pris en compte sur la pression exercée depuis plusieurs semaines, le projet confirme que l'allongement de la durée de cotisation est le marqueur politique de toutes les «réformes». L'article 2 porte à 43 ans la durée de cotisations pour bénéficier d'une retraite à taux plein à compter de la génération 1973.

Le Gouvernement valide ainsi la prorogation du dispositif Fillon : cette mesure anti jeunes constitue un point de blocage majeur pour Force Ouvrière. L'allongement de la durée de cotisation ne se justifie pas si ce n'est pour obéir aux injonctions de la Commission européenne et des instances monétaires internationales. Cette mesure inacceptable va frapper de plein fouet les jeunes générations déjà durement impactées par la crise de l'emploi. Entrant sur le marché du travail à 23,5 ans en moyenne, les jeunes vont partir à taux plein vers 67 ans - pour certains, avec une retraite proratisée - ce qui est loin d'être un progrès social ! Quant aux séniors - dont un sur deux dans le privé n'est plus en activité au moment de la liquidation de sa retraite - notre revendication de rétablissement de l'Allocation Équivalent Retraite est de plus en plus d'actualité.

Si les autres mesures du projet peuvent paraître généreuses, on n'en connaît ni le coût ni l'impact sur les Caisses en termes de gestion et de charge de travail. Globalement le système n'est pas équilibré. Nous sommes également critiques sur la fiscalisation de la majoration de 10% pour enfant, cette mesure, comme son nom l'indique, n'a rien à voir avec une « réforme » des retraites : ce n'est ni plus ni moins qu'une recette fiscale supplémentaire.

Et les conséquences iront bien au delà de l'augmentation de l'impôt sur les revenus pour les pensionnés concernés, cela peut entraîner des effets sur des impositions de type taxe d'habitation ou encore des sur loyers. De plus, même si cela ne figure pas dans le projet de loi, l'annonce gouvernementale visant à compenser l'augmentation de la cotisation pour les employeurs n'est pas acceptable.

À CHACUN SA CONCEPTION DU SYNDICALISME

25 septembre



Comme annoncé, le Comité confédéral national de Force Ouvrière s'est tenu à Paris les 19 et 20 septembre derniers. Rappelant l'opposition de Force Ouvrière aux politiques économiques d'austérité en France et en Europe, la nécessité de défendre et consolider le service public républicain, l'urgence à préserver et développer l'emploi, le CCN s'est aussi concentré sur la nouvelle «réforme» des retraites, la sixième en vingt ans.

Tout en relevant que les pressions exercées ont permis d'éviter certains dangers (dont la réforme systémique) et d'obtenir quelques avancées à confirmer (dont la pénibilité), les responsables de Force Ouvrière ne cautionnent pas un projet, en particulier sur l'allongement de la durée de cotisation dont ils revendiquent le retrait. Le CCN rappelle en particulier qu'en vingt ans la durée de cotisation est passée de 37,5 ans à 43 ans!

Dans les jours à venir nous interpellons les députés, y compris par une adresse publique et une pétition, et nous organiserons à Paris, le 15 octobre, un rassemblement de délégations départementales et de fédérations pour maintenir la pression.

La question de la durée de cotisation est le marqueur politique sur lequel le gouvernement se montre le plus intransigeant. C'est bien la preuve qu'il s'agit de répondre aux attentes des marchés financiers et des engagements d'austérité pris dans le cadre du pacte budgétaire européen.

De la même manière, le rôle du Comité de surveillance est le même que celui du Haut Conseil des finances publiques vis-à-vis des comptes publics: rentrer dans les clous des engagements européens.

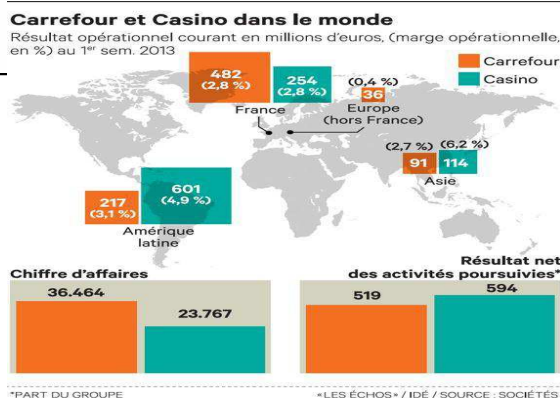
Sur la question de la pénibilité, force est de constater que si la carrosserie est livrée, la cylindrée est trop faible et le réservoir trop petit. Au mieux, les salariés concernés partiront à... 60 ans au lieu de 62!

Comme cela est conforme à notre rôle et à notre pratique d'indépendance, nous discutons, exposons les avancées, mais contestons fermement les dangers dont nous demandons le retrait.

La CFDT considère, elle, qu'il faut seulement dialoguer. Contester et mobiliser, pour elle, serait du «syndicalisme de la désespérance». Il est vrai que depuis 2003 elle revendique l'allongement de la durée de cotisation! C'est le syndicalisme désintégré (ou des intégrés).

LE REDRESSEMENT DE CARREFOUR EST EN BONNE VOIE

Le groupe a amélioré sa marge commerciale au premier semestre sans



remonter ses prix.

Georges Plassat, son PDG, va s'attaquer à la réorganisation du siège de Boulogne.

Les investisseurs n'ont pas boudé leur plaisir, hier, à la publication des résultats semestriels du numéro deux mondial de la distribution. A la clôture de la Bourse de Paris, le cours de l'action a terminé avec la plus forte hausse du CAC 40, soit + 5,6 %, à 24,06 euros. Le titre a gagné près de 50 % sur un an, traduisant l'adhésion des marchés à l'action de Georges Plassat, le PDG du groupe. Celle-ci s'est traduite au premier semestre 2013 par une hausse de 4,9 % sur un an du résultat opérationnel courant (ROC) du groupe, à 766 millions d'euros. Il faut néanmoins tempérer la performance du fait d'un effet de base favorable, le premier semestre 2012 ayant été particulièrement calamiteux. Pour mémoire, le ROC était à 838 millions sur la même période de 2011. « Le deuxième semestre bénéficiera d'un effet de base moins favorable », a d'ores et déjà prévenu Pierre-Jean Sivignon, le directeur financier du groupe.

Mais les marchés ont sans doute aussi salué « le retour en jambes » du distributeur en France, pour reprendre l'expression du PDG du groupe, Georges Plassat. L'arrêt de la baisse de part de marché (lire ci-dessous) s'est conjugué avec une amélioration de la marge commerciale qui, cette fois, n'a rien à voir avec une augmentation des prix. « On ne fait pas de résultat au détriment de la compétitivité », a souligné le patron de Carrefour. La hausse de la marge tient d'abord au travail de fond engagé par les équipes de Carrefour France sur les assortiments, les ruptures de stocks, l'accueil en magasins (l'intégralité du produit du Cice a ainsi été réinvestie dans l'augmentation des heures travaillées dans les rayons et aux caisses).

Les chantiers ne manquent pas

Dans les autres pays d'Europe, le ROC s'est en revanche effondré de 76,4 %, pour une large part du fait de la dégradation de la situation en Italie. Avec une nouvelle équipe sur place, Carrefour se donne deux ans pour avoir « un joli petit outil », a dit Georges Plassat, et il sera alors temps d'en évaluer la valeur, sachant que Carrefour est en queue dans le peloton des cinq premiers distributeurs locaux. En Espagne, « nos efforts commencent à porter leurs fruits, avec une meilleure résistance des ventes au 2e trimestre », a indiqué le directeur financier.

Après le « détournement » du groupe, délesté d'un certain nombre de pays d'où il est sorti, le troisième pilier est constitué des grands émergents en Asie et en Amérique latine. Et si en France, Carrefour est revenu au niveau de Casino en termes de marge opérationnelle, dans ces zones il a encore du chemin à faire (voir graphique ci-dessus). Mais, « dans un contexte où la consommation se durcit partout dans le monde », selon le communiqué du groupe, Georges Plassat a affirmé sa confiance dans l'avenir : « Carrefour est en train d'emprunter la voie de la sérénité sur le long terme », a-t-il déclaré, en se félicitant d'avoir « un conseil qui fonctionne avec beaucoup de bienveillance ».

Si le redressement est sur la bonne voie, les chantiers ne manquent pas, sur la logistique et les systèmes d'information. Quant au siège de Boulogne-

DISTRIBUTION : CARREFOUR RENOUE AVEC LES BENEFICES AU 1^{ER} SEMESTRE



Billancourt (Hauts-de-Seine), il connaîtra une sérieuse réorganisation dès le mois prochain, afin de permettre à tout le monde de mieux se comprendre ». Le groupe de distribution a enregistré un bénéfice net au premier semestre de 902 millions d'euros, grâce à des cessions importantes et à l'activité en France. Après cette annonce, l'action de Carrefour prenait 3%.

Le géant de la distribution Carrefour tire les fruits de l'amélioration de sa rentabilité en France, avec l'annonce jeudi 29 août d'un retour au vert au premier semestre 2013 salué par les marchés. Sur les six premiers mois de l'année, le groupe a dégagé un bénéfice net de 902 millions d'euros, contre une perte de 31 millions d'euros un an plus tôt. Le rebond est principalement dû aux cessions et au redressement dans l'Hexagone. Le résultat net des activités poursuivies fait mieux que doubler sur un an, à 519 millions d'euros contre 231 millions d'euros au

premier semestre 2012, très largement supérieur aux prévisions des analystes. Meilleure performance du Cac 40 Le titre Carrefour affichait jeudi 29 août en début d'après-midi la meilleure performance du CAC 40, bondissant à 14H20 de 4,17% à 23,74 euros, dans un marché en timide progression de 0,28%. Les chiffres présentés par le groupe au premier semestre sont "impressionnants en France, décevants partout ailleurs", jugent dans une note les analystes de Bank of America Merrill Lynch. Pour les six premiers mois de 2013, le bénéfice opérationnel courant ressort stable à 766 millions d'euros, contre 769 millions à la même époque l'an passé, selon le communiqué du groupe. En pro forma, c'est-à-dire retraité des cessions en Indonésie, Colombie, Malaisie, Singapour, Grèce, et Turquie, et de l'application rétrospective d'une nouvelle norme sur les avantages du personnel (IAS 19), le résultat opérationnel courant (ROC) progresse de 4,9%, porté par la France et l'Amérique latine. "Dans un environnement conjoncturel et concurrentiel difficile (...), Carrefour enregistre une bonne performance sur le premier semestre", a estimé le directeur financier du groupe, Pierre-Jean Sivignon, lors d'une conférence téléphonique. Le responsable s'est réjoui de l'amélioration de la marge commerciale en France et de sa "bonne tenue" en Amérique latine, malgré un effet de change défavorable. Confiance mais prudence Pour le PDG Georges Plassat, "Carrefour est une société qui est en train d'emprunter le chemin de la sérénité. (...) Les premiers indices sont favorables. (...) La France va réellement mieux. Mais il faut rester vigilant et garder beaucoup de modestie". Le chiffre d'affaires semestriel du groupe est de 36,46 milliards d'euros, en baisse de 6% en publié, et de 0,8% en pro forma. Au vu de ces résultats, Carrefour a de nouveau estimé, comme en juillet, qu'il devrait être "en ligne" avec le consensus d'analystes sur un résultat opérationnel courant annuel aux alentours de 2,2 milliards d'euros, pour autant que la dépréciation des monnaies brésiliennes et argentines ne s'accroisse pas davantage. "Il faut être confiant. (...) Mais cette confiance doit être pondérée compte tenu de l'environnement économique difficile dans lequel nous évoluons", a estimé Georges Plassat, insistant sur la nécessité d'inscrire les efforts et les performances dans la durée. Le résultat opérationnel du distributeur en France, son principal marché, bondit de 75,4%, à 482 millions d'euros, alors que la marge commerciale se redresse. Ses ventes sur le semestre sont quasi-stables en publié (-0,3%) et progressent de 1% en pro forma hors calendaire. Réduction de plus de 3 milliards de la dette Carrefour a entamé depuis le deuxième semestre 2012 une politique importante de baisse de ses prix. "Nous bénéficions aujourd'hui d'un meilleur équilibre entre nos prix fond de rayon, nos promotions et nos opérations fidélité, ce qui a contribué à améliorer notre image prix", a commenté le directeur financier. En Amérique latine, le ROC progresse de 3,1%, alors que la marge commerciale "se tient bien". En Asie, la marge résiste également, alors qu'au cours du deuxième trimestre, les ventes en Chine et à Taïwan ont retrouvé une tendance positive, a annoncé Pierre-Jean Sivignon. En Europe du sud, "l'environnement reste difficile", notamment en Italie, même si les efforts en Espagne "sur le modèle commercial commencent à porter leurs fruits". Carrefour a par ailleurs réduit sa dette nette à fin juin 2013 qui s'établit à 5,9 milliards d'euros contre 9,6 milliards un an plus tôt.

CARREFOUR ET AUCHAN TENTENT DE S'ADAPTER A LA CRISE EN ITALIE

Les grandes enseignes préparent une adaptation de leurs « outils » à la crise.

Les foyers italiens ne croient guère en la reprise. Gel des prix, rabais de 10 % pour les retraités de plus de 65 ans : les grandes enseignes ne savent plus comment enrayer la chute de la consommation alimentaire qui sévit en Italie. Selon le dernier rapport Coop 2013, publié par l'Association nationale des coopératives, la demande de produits alimentaires devrait encore fléchir de 2,2 % en 2013 (et de - 7,5 % pour le non-alimentaire). Face à ce coup de frein brutal - avec un panier de dépense moyen par tête d'habitant (2.400 euros) désormais retombé au niveau de 1971 -, les deux grandes enseignes françaises présentes dans la péninsule, Auchan et Carrefour, cherchent à s'adapter à la nouvelle donne.

Aucune amélioration significative prévue

« Nous ne voyons aucun fondement rationnel dans l'optimisme de ces derniers jours », a lancé le président de Coop Italia, Marco Pedroni. Pis : l'association, numéro un des grandes surfaces en Italie avec 18,5 % du marché, ne prévoit aucune amélioration significative en 2014, avec un nouveau recul de - 0,5 % de la demande alimentaire (et de - 6,1 % pour le non-alimentaire). Parmi les secteurs les plus touchés figurent les apéritifs (- 5 % en 2012), le vin (- 4 %) et le tabac (- 14 % en deux ans), seuls les produits bio étant à la hausse (+ 9 % au premier semestre). « On ne pourra pas sortir de la crise sans un effort concerté entre distributeurs et producteurs », a lancé le président de Coop Italia. Face à cette nouvelle forme de frugalité inédite, les grandes enseignes rivalisent d'ingéniosité pour stimuler la demande. Après avoir décrété le blocage des prix sur 1.000 produits alimentaires en juillet, Auchan a opté pour la réduction du temps de travail (de 20 %) dans certains magasins. Parallèlement, le groupe français a transféré, en juin, le contrôle de 13 hypermarchés sur ses 57 détenus en Italie dans une nouvelle société contrôlée à 52 % par Morgan Stanley, en vue d'investir plus de 600 millions d'euros d'ici à 2020. Mais les syndicats y voient surtout une nouvelle forme d'externalisation. De son côté, face à la chute de ses marges en Italie, Carrefour a remanié la direction de sa filiale transalpine, avec l'arrivée d'Eric Uzan, cinquante-deux ans, en avril. Tout en démentant les rumeurs récurrentes sur la cession de ses activités italiennes à Conad (associé de Leclerc dans la péninsule), le groupe français a annoncé l'ouverture de « formats innovants » dans les aéroports (à Bologne), en vue de diversifier son offre. En cas de reprise de tout ou partie de Carrefour, Conad devancerait le leader du marché, Coop Italia.

Précisions sur Auchan Italie

Dans l'article « Carrefour et Auchan tentent de s'adapter en Italie » (« Les Echos » d'hier), il fallait lire « 15 actifs (galeries et parcs d'activité commerciale) », au lieu de « 13 hypermarchés », et « la valeur des actifs de cette société sera de l'ordre de 635 millions d'euros », au lieu de « en vue d'investir plus de 600 millions ».

CARREFOUR REGROUPE LA MAJORITE DE SES SOCIETES

Carrefour a présenté en interne, les 3 et 4 septembre, un projet de regroupement de diverses sociétés exploitant des hypers du groupe au sein de Carrefour Hypermarchés SAS. Au fil des ans et des rachats, Carrefour a en effet intégré diverses entreprises en son sein, mais sans faire disparaître leur structure légale. Carrefour a donc prévu de regrouper la majorité d'entre elles dans Carrefour Hypermarchés SAS à partir du 1er novembre 2013. A cette date, 94 % des salariés des hypermarchés français travailleront ainsi pour le même employeur.

Neuf sociétés vont être absorbées :

- Continent 2001 (18 magasins)
- Sogara France (12 magasins, ex-filiale partagée avec Guyenne et Gascogne)
- Hyparlo (12 magasins)
- GMC France (4 magasins, ex-filiale partagée avec Labruyère)
- ainsi que les magasins d'Avranches et de Fougères (Sofodis), de Libourne (SNS), de La Ciotat, de Riom et de Perpignan.

Quelques sociétés ne sont pas concernées :

- Guyenne et Gascogne (6 magasins)
- Carcoop (6 magasins), en attente de fusion
- SDNH (12 petits hypers)
- ainsi que les magasins de La Vézère, d'Issoire et de Monaco.

CARREFOUR VEUT RECRUTER 700 BOUCHERS D'ICI A FIN 2015

Dans une interview accordée à nos confrères de France Info, la DRH de Carrefour assure vouloir recruter sur les métiers de bouche.

Dur dur de trouver du personnel qualifié pour les métiers de bouche. Les distributeurs le savent bien. Trouver des boulangers, fromagers et autre charcutiers devient un impératif. Dernier exemple en date, Isabelle Calvez, DRH au sein de Carrefour France, assure vouloir recruter 700 bouchers d'ici à deux ans sur les ondes de France Info.

Comme l'expliquait LSA dans son dossier sur la formation à la rescousse les métiers de bouche, les enseignes multiplient les initiatives avec les organismes formateurs. Carrefour assure fournir, en partenariat avec une école, une formation de deux ans pour les bouchers. Elle les rémunère 1700 euros pour les plus jeunes, et 2000 euros pour les plus expérimentés.



CARREFOUR RETROUVE DES AMBITIONS



Retour en son sur la présentation des résultats de Carrefour jeudi 29 août et les propos de son charismatique PDG, Georges Plassat qui, fort d'un groupe désormais "assaini" financièrement ne dit plus non à des acquisitions, n'a pas peur d'Amazon et veut mettre les gens du siège sur le terrain.

Une longue digression sur les vertus d'une banane murie 16 jours plutôt que 19; quelques assertions dignes de Lao Tseu, sur un groupe qui "commence à emprunter la voie de la sérénité"; une grosse annonce avec le lancement de la réforme du siège pour donner une dimension plus opérationnelle à "la plupart des grands jobs": Georges Plassat, le patron de Carrefour a, une fois de plus fait le show, jeudi 29 août, lors de la présentation des résultats du groupe qu'il préside. Offensif et renforcé par le bond de 75% du résultat opérationnel courant de la France (à 482 ME), le PDG, qui vient d'achever un recentrage « payant » de ses activités qui lui a permis de désendetter le groupe de plus de 3,7 milliards et de renégocier dans la foulée 4,15 milliards d'euros de crédits syndiqués disponibles et non utilisés, a précisé qu'il n'y avait "pas de cessions envisagées aujourd'hui". Même du côté de la filiale italienne, pourtant en queue du top 5 local, et dans le rouge (entre 30 et 50 millions d'euros de pertes Ebit selon des analystes). "En Italie, nous avons nettoyé et retravaillé nos actifs ce qui va permettre d'améliorer vite le résultat, l'année prochaine on aura un bon petit outil et on verra ce qu'on en fait." Georges Plassat a aussi glissé de façon sibylline qu'il n'était plus fermé à des acquisitions. "Ce n'est pas parce qu'on a reconstitué notre puissance de feu, qu'il faut sauter sur la moindre occasion, mais il est évident que les cartes vont être rebattues dans les prochaines années et qu'on a de la souplesse pour agir si nécessaire, pas forcément en cash". Ces occasions viendront-elles du Brésil pays dans lequel Georges Plassat a affirmé que "les choses allaient bouger rapidement"? L'avenir le dira.

CARREFOUR LES RECETTES D'UN REBOND



Face au parterre d'analystes et de journalistes, il a de quoi jouer au vieux sage ce jour-là : sur les six premiers mois de l'année, le groupe a dégagé un bénéfice net de 902 millions d'euros, contre une perte de 31 millions d'euros un an plus tôt.

Le groupe, dont il a pris les rênes en avril 2012, semble enfin sorti de l'ornière dans laquelle l'avait entraîné le Suédois Lars Olofsson, son prédécesseur. D'abord encensé par les deux principaux actionnaires du groupe, le fonds d'investissements Colony Capital et la holding de Bernard Arnault, il avait été débarqué trois ans plus tard, sur un bilan catastrophique. Ancien patron du groupe de prêt-à-porter et de chaussures Vivarte (André, Minelli, Kookaï, Naf Naf...), Georges Plassat a, en quelques mois, complètement revu la stratégie du numéro un européen de la grande distribution. Le mot d'ordre de ce commerçant dans l'âme, capable de passer quatre heures à scruter dans les moindres détails les rayons de ses magasins : "Back to customers !" Un anglicisme pour évoquer la France, premier marché du groupe avec plus de 46 % des ventes, où les premiers résultats sont au rendez-vous. La preuve par l'exemple dans l'hypermarché du centre commercial Bercy 2 à Charenton, dans le Val-de-Marne.

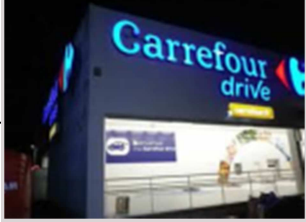
PRIX - REPARTIR À L'OFFENSIVE Face aux attaques en règle de son éternel rival, Leclerc, Georges Plassat en est convaincu : il faut offrir aux clients les meilleurs prix. A peine arrivé, cet amateur des Tontons flingueurs passe à l'offensive avec une campagne de communication reprenant les basiques du commerce : des prix bas garantis toute l'année sur une sélection de 500 produits.

Mieux, pour le faire savoir, il n'hésite pas à recourir à l'arme préférée de son concurrent, la publicité comparative, longtemps restée taboue dans le groupe. Le distributeur multiplie les spots à la télé et à la radio, taclant le très célèbre site de Leclerc Quiestlemoinscher.com. A peine le seuil du Carrefour de Bercy franchi, les clients ont ainsi ces chiffres sous les yeux : "+ 5,2 % chez Leclerc, + 12 % chez Auchan, + 12,4 % chez Intermarché", un message relayé par des affichettes dans tous les rayons. Il s'agit de moyennes nationales calculées par le groupe, mais pour s'assurer que son magasin reste compétitif localement, le directeur du magasin tient à l'oeil les prix de ses concurrents : deux Auchan situés à quelques minutes de voiture à Bagnolet (Seine-Saint-Denis) et au Kremlin-Bicêtre (Val-de-Marne).

MANAGEMENT - REDONNER DU POUVOIR AU CHEF DE RAYON Georges Plassat a aussi mis le holà à la folie centralisatrice du groupe. Fini les assortiments décidés au siège pour l'ensemble des magasins en France, voire à l'étranger. "Pour la première fois cet été, nous n'avons pas été obligés de mettre en rayon de gigantesques parasols de jardin, alors que nos clients ne disposent, au mieux, que d'un balcon de 10 mètres carrés", plaisante le directeur de l'hypermarché de Bercy 2. Les chefs de rayon peuvent désormais ajuster leur commande au profil de la clientèle, plutôt aisée ici. Pour la foire aux vins, le sommelier a sélectionné quelques grands crus, à 100 ou 200 euros la bouteille, que l'on ne trouvera pas ailleurs, et le magasin dispose en permanence d'une vraie cave. Le chef du rayon cosmétique a pu, lui, enrichir son offre avec des savons artisanaux au chocolat ou au thé vert, tandis que le responsable fruits et légumes peut acheter directement à un producteur de la région, comme son concurrent U. Des détails qui comptent : en un an, les ventes de ces rayons ont bondi de plus de 10 % ! Georges Plassat compte appliquer cette stratégie aux autres formats (Market, Contact, City) afin d'aller chercher les clients partout où ils se trouvent. Cette politique de décentralisation est aussi un outil de motivation pour les équipes.

INVESTISSEMENTS - RÉNOVER LES MAGASINS Vieux d'une vingtaine d'années, coincé entre les lignes de la SNCF et le périphérique, le Carrefour de Bercy 2 n'était plus vraiment à la page. Rénové en 2012, il fait aujourd'hui parti des hypers les mieux notés du groupe par un panel de consommateurs. Les 12 000 mètres carrés sont divisés en espaces que le client repère vite grâce à des enseignes aux couleurs vives. L'éclairage au néon a été remplacé par la lumière plus subtile de spots suspendus. Au coeur du magasin, l'espace marché a été soigné. Douze personnes ont été recrutées pour améliorer le service dans les différents corners (boucherie, poissonnerie, boulangerie...) et les clients peuvent désormais y acheter des sushis préparés sous leurs yeux. "Face à la concurrence d'Internet, il faut donner une autre raison aux consommateurs de venir en magasin", souligne Yannick Franc, consultant spécialisé dans la grande distribution. Le frais est clairement devenu un élément de fidélisation. Le rayon culturel à l'étage s'est enrichi d'un espace consacré aux loisirs créatifs, moins attaqués par l'e-commerce. Enfin, pour éviter à ses 5 000 clients quotidiens l'attente en caisse, le magasin n'a pas hésité à recruter du personnel pour pouvoir en ouvrir jusqu'à 50 simultanément.

OUVRIR UN DRIVE VA DEVENIR PLUS COMPLIQUE



Les Drives seront soumis à des demandes d'autorisation commerciale.

L'Assemblée nationale a adopté vendredi 13 septembre un encadrement des "drive", dépôts où les clients viennent chercher en voiture leurs courses commandées sur internet, ainsi que d'autres modifications des règles d'urbanisme, lors du débat sur le projet de loi Duflot. Les drives seront soumis à des demandes d'autorisation commerciale, comme les autres commerces, prévoit l'une des dispositions du projet de loi sur l'accès au logement et pour un urbanisme rénové. Jusqu'alors, la seule condition exigée pour ouvrir un "drive" était d'avoir un permis de construire. Observant que les drive "ont proliféré ces dernières années sans encadrement", la socialiste Annick Le Loch a cependant redouté que "les dispositions législatives n'arrivent un peu tard".

Remise en cause du caractère dérogatoire de l'urbanisme commercial

Plus direct, l'ex-ministre délégué UMP au Logement Benoist Apparu a considéré que cela arrive "après la bataille" vu que "les 'drive' sont en train de se réorganiser, qu'il y en a 2.500 et que les créations nouvelles sont très faibles".

"La régulation ne sera pas rétroactive, mais reste nécessaire vu le nombre de dossiers de construction en cours", avait plaidé dans la matinée la ministre du Commerce Sylvia Pinel.

Seuls les "drive" pleinement intégrés à un magasin existant et n'entraînant pas la création d'une surface de plus de 20m² n'auront pas besoin d'une autorisation d'exploitation commerciale, selon un amendement radical de gauche voté vendredi 13 septembre.

Globalement, le projet de loi tente de remettre en cause le caractère dérogatoire de l'urbanisme commercial, en intégrant des propositions du président PS de la commission des Affaires économiques François Brottes.

UN SECOND HYPER DANS L'OISE



Le tout dernier Carrefour français

Carrefour a inauguré mercredi 18 septembre son tout dernier Carrefour français, à Beauvais. Il s'agit en fait d'un ex-Intermarché. Pas n'importe lequel puisque que c'était l'un des trois plus gros Intermarché au sein du parc des Mousquetaires : 6 400 m².

Une décision de l'Autorité de la concurrence est à l'origine de sa reprise par Carrefour. L'an dernier, Les Mousquetaires avaient racheté d'un coup, à plusieurs de ses adhérents, trois hypermarchés et un Netto sur l'agglomération de Beauvais.

Bouchons à l'inauguration

Les trois hypers étant de taille très conséquente (6 400 m², 5 200 m² et 3 600 m²), l'Autorité de la concurrence avait pointé « des risques concurrentiels ». Intermarché s'était donc engagé à céder l'un de ses deux plus gros hypers de Beauvais, celui de l'avenue Montaigne, au sud de la ville.

Un joli coup pour Carrefour. Jusqu'à présent, le distributeur n'avait pas d'hyper à Beauvais et sa région. L'ouverture du nouveau Carrefour a d'ailleurs suscité une vive curiosité : bouchons aux alentours, foule dans le magasin.

CARREFOUR DECENTRALISE SES DIRECTIONS EUROPEENNES



Carrefour a confirmé une partie des informations que publiait ce matin du 26 septembre le journal Gondola: Gérard Lavinay, qui a réussi à redresser Carrefour Belgique, prend bien la direction d'une zone comprenant Roumanie, Pologne et Belgique. Pierre-Jean Sivignon supervisera L'Espagne et L'Italie en plus des finances du groupe. Il n'y aurait donc plus de direction Europe. Thomas Hubner qui en était en charge quitterait le groupe. Enfin, autre nomination qui n'était pas connue ce matin : Jérôme Bédier secrétaire général du groupe va superviser les partenariats internationaux, à compter du 1er janvier 2014.

Dans un communiqué publié jeudi 26 septembre en fin d'après-midi, Carrefour justifie cette nouvelle organisation par sa volonté de poursuivre "sa décentralisation". Une décentralisation que Georges Plassat avait appelé de ses vœux lors de la dernière conférence de résultats du groupe fin août, en indiquant qu'avec la réforme du siège de l'entreprise, il voulait que les principaux dirigeants aient aussi des responsabilités opérationnelles.

Première concrétisation de ce virage : la zone Europe est redécoupée en deux grandes zones, en dehors de la France. Au Nord, Gérard Lavinay, fort du remarquable travail de redressement qu'il a réalisé en Belgique (après s'être occupé des supermarchés en France) prend la tête d'une zone comprenant Roumanie, Pologne et Belgique. Au Sud, Pierre-Jean Sivignon va superviser L'Espagne et L'Italie, tout en restant directeur financier du groupe Carrefour, poste qu'il occupait auparavant chez Philips. Enfin, troisième nomination de choix, annoncé cette fois-ci par Carrefour : Jérôme Bédier, Secrétaire Général du Groupe, se voit également confier la supervision des Partenariats Internationaux, à compter du 1er janvier 2014.

A noter que selon Gondola c'est François Melchior de Polignac qui remplace Gérard Lavinay en Belgique. Ce diplômé de HEC Paris et de Cambridge, a commencé sa carrière chez L'Oréal, et ensuite chez BCG, avant de rejoindre Carrefour en 2000. Depuis 2011, il assurait la responsabilité de CEO de Carrefour Roumanie.

LECLERC DEVANT CARREFOUR EN AOUT



leadership à Carrefour en parts de marché se concrétise chaque mois un peu plus. Pour la deuxième fois cette année (la première en mai) l'indépendant passe devant avec une part de marché mesurée à 20,1 %, contre 19,5 % pour Carrefour, avec un gain spectaculaire de 1,2 point sur la période. En mai, Leclerc n'avait devancé Carrefour que de 0,3 point. Kantar Worldpanel précise que Leclerc bénéficie à la fois d'un recrutement conséquent de 270 000 nouveaux foyers et d'une amélioration significative de la fidélité de ses clients. Autre fait marquant, récurrent et étroitement lié à la progression de Leclerc, le circuit internet (drive essentiellement) poursuit son ascension spectaculaire : il atteint un plus haut historique à 3,7 % (+ 1,2 pt sur un an).

Le panéliste note également l'excellente performance des U, les Nouveaux Commerçants atteignant pour la première fois 10,8 % de part de marché. Ils ont désormais clairement Auchan en point de mire, pour la place de cinquième distributeur français...

3 NOUVEAUX HYPER CARREFOUR OUVERT PAR MAJID AL FUTTAIM



Le groupe Majid Al Futtaim, partenaire et franchisé de Carrefour a ouvert 2 nouveaux hypermarchés en Arabie Saoudite et en Egypte ainsi qu'un supermarché en Géorgie. Cela porte le parc du groupe MAF, avec lequel Carrefour a récemment revu son partenariat, à 107 magasins, dont 57 hypermarchés Carrefour et 49 Carrefour Market et 1 web store, répartis dans 14 pays.

Le 27 août 2013, un hypermarché Carrefour a été inauguré dans la ville du Caire en Egypte. Le Carrefour « Shorouck » s'étend sur une surface de vente de 4 400 m² et est situé dans un centre commercial comprenant 25 boutiques et un parking de 500 places. Le 11 Septembre 2013, un hypermarché Carrefour a ouvert ses portes dans la ville de Jeddah, 2ème ville d'Arabie Saoudite. Le Carrefour « Flamingo Jeddah » d'une surface de vente de 8 200 m² est situé dans un centre commercial comprenant 200 boutiques, un espace de jeux pour enfants et un parking de 2 000 places.

Le 10 septembre 2013, le 1er Carrefour Market de Géorgie a ouvert ses portes dans la ville de Tbilissi. Le Carrefour Market « Qarvasla » d'une surface de vente de 1 400m² est situé dans un centre commercial comprenant 50 boutiques et un parking de 300 places. A ce jour, le groupe Majid Al Futtaim détient 107 magasins, dont 57 hypermarchés Carrefour et 49 Carrefour Market et 1 web store,

répartis dans 14 pays.

LE TOUT DERNIER CARREFOUR FRANCAIS



Carrefour a inauguré mercredi 18 septembre son tout dernier Carrefour français, à Beauvais. Il s'agit en fait d'un ex-Intermarché. Pas n'importe lequel puisque que c'était l'un des trois plus gros Intermarché au sein du parc des Mousquetaires : 6 400 m².

Une décision de l'Autorité de la concurrence est à l'origine de sa reprise par Carrefour. L'an dernier, Les Mousquetaires avaient racheté d'un coup, à plusieurs de ses adhérents, trois hypermarchés et un Netto sur l'agglomération de Beauvais.

Bouchons à l'inauguration Les trois hypers étant de taille très conséquente (6 400 m², 5 200 m² et 3 600 m²), l'Autorité de la concurrence avait pointé « des risques concurrentiels ». Intermarché s'était donc engagé à céder l'un de ses deux plus gros hypers de Beauvais, celui de l'avenue Montaigne, au sud de la ville. Un joli coup pour Carrefour. Jusqu'à présent, le distributeur n'avait pas d'hyper à Beauvais et sa région. L'ouverture du nouveau Carrefour a d'ailleurs suscité une vive curiosité : bouchons aux alentours, foule dans le magasin.

CARREFOUR CONDAMNE A EVRY POUR NON RESPECT DU SMIC



SOCIETE - Il devra verser des rappels de salaires à une cinquantaine d'employés...L'hypermarché Carrefour a été condamné par le tribunal des Prud'hommes d'Evry à verser des rappels de salaires à une cinquantaine d'employés pour non-respect du Smic, a-t-on appris vendredi de sources judiciaires. Les salariés, qui demandaient le paiement de retards de salaires antérieurs à 2009, vont également percevoir chacun 1.000 euros de dommages et intérêts pour « résistance abusive », selon le jugement. Les juges ont toutefois accordé des rappels de rémunération inférieurs aux demandes des salariés. « En gros, les juges ont estimé qu'avec les primes et le 13e mois, il n'y avait pas lieu de se plaindre », a déclaré Philippe Bouvard, délégué syndical central [CFDT](#).

Plusieurs condamnations par le passé Avant 2009, Carrefour indiquait sur les fiches de paie un taux horaire du Smic inférieur à la valeur légale, avait expliqué lors du procès le représentant des salariés Me Stéphane Bruschini-Chaumet. Pour calculer la rémunération mensuelle, l'enseigne comptabilisait le temps de pause de ses employés, tandis que les salariés faisaient valoir que ce temps de pause devait être exclu du salaire de base afin que le Smic soit respecté. L'enseigne d'hypermarchés a déjà été condamnée à plusieurs reprises pour des rémunérations inférieures au Smic. En mars 2012, la Cour de Cassation a confirmé la condamnation de Carrefour pour ce motif. Depuis 2009, Carrefour a pris la décision de verser un salaire hors pause supérieur ou égal au Smic, a rappelé le groupe à la suite du jugement.

Un militant raconte...

Un événement, une destinée :
itinéraire d'une enfant obstinée

Déjà à l'école, afin de mieux la contrôler, son maître l'avait installée à côté de son bureau face à ses petites camarades. En mai 1968, alors qu'elle n'a que 11 ans, elle baroude avec les grands dans les rues de Tours. Découverte du parcours singulier de Jacqueline Poitou, gamine téméraire, devenue militante FO émérite.



Jacqueline Poitou, une militante
avenante et chevronnée.

Adolescente, Jacqueline - alias Pépette - avait le coup de poing facile. Chef de bande elle ne rechignait pas à se bagarrer : « J'étais une meneuse mais aussi une très bonne élève. Il m'a donc été beaucoup pardonné », s'amuse aujourd'hui la syndicaliste connue comme le loup blanc dans les sphères de FO. Sa maîtrise des chiffres (mais aussi des lettres) devait l'acheminer tout droit vers un cabinet d'expertise comptable. Mais, foin des balances comptables ! À 16 ans la gamine décroche un job d'été à Carrefour Saran, dans le Loiret. Elle devient caissière ! Tout en préparant son baccalauréat, elle impose et expérimente le fameux « job étudiant » de fin de semaine. Dès lors sa vie bascule.

La passion de l'action

Le boulot n'a jamais effrayé le petit mouton noir de la fratrie de neuf enfants. « À la maison on ne roulait pas sur l'or. Aussi afin de mettre un peu de beurre dans les épinards, des trucs et des machins, j'en ai fait plein », confie sans amertume Jacqueline. À 12 ans, elle fait du porte à porte et propose des crayons de couleurs au profit d'une œuvre caritative. À l'aube, juchée sur le porte-bagage du vélomoteur, elle accompagne sa mère à l'usine, afin de l'aider à faire du ménage ! Volontaire, exigeante avec elle-même - mais aussi avec les autres, convient-elle d'un sourire malicieux - Jacqueline l'était assurément. « J'ai appris très tôt à

gagner ma vie. J'ai toujours été audacieuse ! J'aime quand ça bouge ! ». À 22 ans, de l'audace il en faut, lorsqu'on est caissière, enceinte et pas même encartée dans un syndicat, pour s'embringer dans une grève de 14 jours. Immergée jusqu'au cou dans le mouvement, Jacqueline fait merveille dans un rôle improvisé de chargée de l'intendance. La future maman comprend vite que tout gréviste normalement constitué ne peut se satisfaire de revendications et de slogans : « il lui faut bien aussi bouffer ! ». Alors au volant de sa Fiat 500, le coffre bourré de provisions, pendant deux semaines la baroudeuse fait la navette entre le libre-service et le piquet de grève. À ravitailler les grévistes Jacqueline se découvre des affinités, des camarades, des amis. L'action la passionne. Le syndicat FO la séduit. Plus rien alors ne peut empêcher la jeune femme de s'investir dans l'aide et la défense d'autrui.

L'art consommé de la communication

La petite passionaria ignore encore qu'à l'issue de l'épopée agitée s'écrira son destin. « J'étais en congé maternité et c'est en découvrant le matériel de vote par correspondance que j'ai vu que le syndicat FO avait couché mon nom sur la liste des candidats aux élections du comité d'établissement », explique Jacqueline. Elle est élue puis devient déléguée syndicale FO. Avec l'aide de son équipe elle déboulonne son principal concurrent (leader national CFTD). FO devient majoritaire à Carrefour Saran. Il l'est resté. Remarquée par ses pairs, conquis par son excellente maîtrise des dossiers, son art consommé de la communication, Jacqueline arpente toutes les instances de FO : de Carrefour à la FGTA en passant par l'UD du Loiret. Elle ira jusqu'à représenter FO au Japon et participer à la mise en place du premier syndicat chez Carrefour à Bogota.

Au détour d'une grève, comme une empreinte laissée sur le sable, l'obstinée Jacqueline Poitou a tracé sa voie d'instigatrice. Sur le chemin du syndicalisme elle s'est épanouie. Elle y excelle et y fait des émules.

■ Daniel Lesage



MANIFESTATION A ANNECY DU 10 SEPTEMBRE.



Carrefour fête les 50 ans de l'hyper sans ses salariés !

ENTRE 1000 A 1500 PERSONNES DANS LES RUES D'ANNECY LE 10 SEPTEMBRE





10 septembre 2013 - FO 74 MOBILISE FO contre la réforme sur les retraites !



FO
la force syndicale

STOP

FO
la force syndicale

aux réformes stériles !

**La réforme "Ayrault"
sur les retraites
doit être enterrée !**

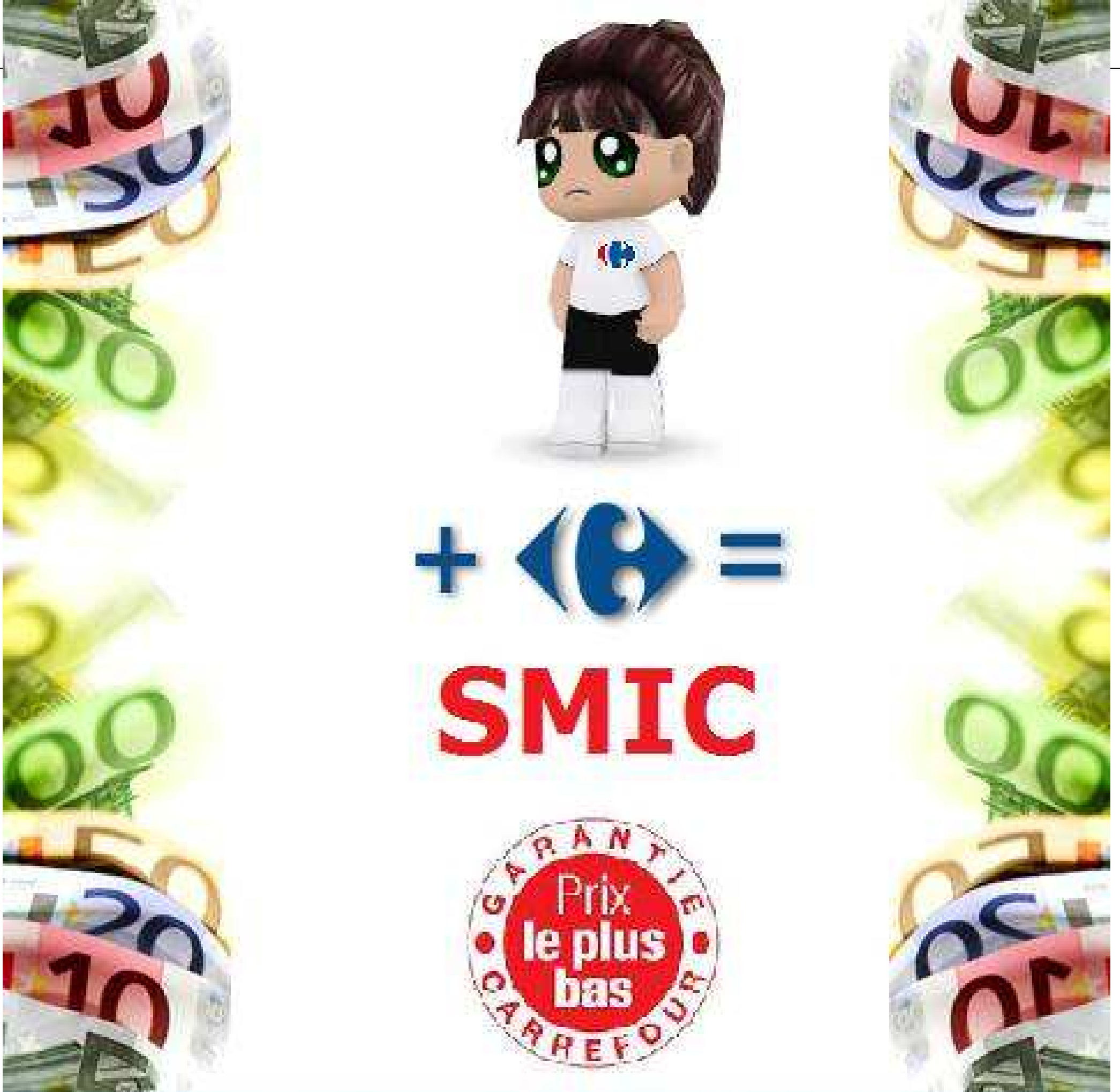
Exemple : la génération née en 1989 qui entre sur le marché du travail en moyenne aujourd'hui à 25 ans, devra attendre 68 ans au mieux pour avoir une retraite à taux plein (sans compter les périodes de chômage et les prochaines réformes).

J.B.12

SALAIRE CARREFOUR AU PRIX LE PLUS BAS !!!



Carrefour fête les 50 ans de l'hyper sans ses salariés !



Nous vous le prouvons (Tous le mois sur votre bulletin de paie...).

SI J'ETAIT CARREFOUR.....

50ans

Carrefour fête les
50 ans de l'hyper
sans ses salariés !

FO FGTA

50ans
Chaque jour, votre équipe
FORCE OUVRIERE
se mobilise pour vous !

FO FGTA

" SI J'ÉTAIS CARREFOUR. . . "

**" SI J'ÉTAIS CARREFOUR, JE PAYERAIS MES
EMPLOYÉS DIGNEMENT. JE LEUR OFFRIRAI DE
BONNES CONDITIONS DE TRAVAIL, DU MATERIEL
POUR TRAVAILLER, DES MOYENS POUR LES
MOTIVER ET DU PERSONNEL POUR LES AIDER . . . "**

**MAIS JE NE SUIS PAS CARREFOUR, JE
SUIS UN SIMPLE DÉLÉGUÉ FORCE
OUVRIERE QUI SE BAT POUR QUE CE QUE
JE VEUX DEVIENNE CE QUE J'AI.**

1.8.72



COMBIEN DE J'AIME ???



Carrefour fête les
50 ans de l'hyper
sans ses salariés !

Ne sacrifiez pas l'avenir...!

ADRESSE AUX PARLEMENTAIRES

Paris, le 7 octobre 2013

Mesdames et Messieurs les Députés et Sénateurs,

Les lois sont de votre responsabilité en tant qu'élus de la Nation. Nous nous adressons à vous en toute liberté et indépendance, afin que vous puissiez vous déterminer en toute connaissance de cause.

Vous allez ainsi examiner le projet de loi gouvernemental sur les retraites. Pour la 6^{ème} fois en 20 ans, il est prévu de retarder le moment où un salarié peut liquider sa retraite. Dans le cas présent, la génération 73 devra cotiser 43 ans, ce qui l'amènera, compte-tenu de son âge d'entrée au travail, à 67 ans minimum.

Une telle disposition est inadmissible et rend le projet de loi inacceptable. Qui plus est, cela est annoncé par anticipation sans connaître les perspectives d'évolution de l'espérance de vie et en méconnaissant le recul, depuis quelques années, de l'espérance de vie en bonne santé.

Comment peut-on, dans ces conditions, programmer une telle dégradation pour les jeunes générations?

Socialement incompréhensible, ce nouveau recul, dans les faits, de l'âge de la retraite sonne comme une soumission économique à la logique de rigueur ou d'austérité mise en œuvre dans le Pacte Budgétaire Européen.

Alors que les perspectives de croissance économique sont plus qu'incertaines, programmer un tel recul à l'horizon 2020 relève de la prophétie.

C'est pourquoi nous vous demandons de ne pas sacrifier l'avenir.

Certaines dispositions, dont vous allez débattre, constituent des avancées qui demandent néanmoins à être confirmées et améliorées.

Cependant elles sont gravement entachées par des mesures lourdes, tel l'allongement de la durée de cotisation, c'est la raison pour laquelle nous en demandons le retrait.

Avec nos sentiments démocratiques et républicains.

Défendons nos retraites !

Salarié(e)s d'une grande entreprise, d'une PME, de l'Artisanat ou d'une profession libérale, du secteur public, actifs ou en recherche d'emploi, jeunes ou retraité(e)s...



...Soutenez
l'adresse
aux parlementaires

<http://nos-retraites-fo.fr>

FO
la force syndicale

Le 03 octobre 2013

MARDI 15 OCTOBRE 2013

FO

**MOBILISATION
FORCE OUVRIÈRE
devant
l'Assemblée Nationale**

**CONTRE LA RÉFORME
DES RETRAITES**



LE BULLETIN D'ADHESION

ADHEREZ A FORCE OUVRIERE CARREFOUR ANNECY

Bulletin d'adhésion

NOM Prénom
Entreprise
Profession
Adresse personnelle
Téléphone personnel
Email

A retourner auprès d'un élu Fo carrefour Annecy



CS 2013 CS
Confédération Générale du Travail
FORCE OUVRIERE

Carte Confédérale
n°

Fier d'être syndiqué !

Nom/prénom : _____
Syndicat : _____

www.force-ouvriere.fr

